

DECRET N° 2016 –082 DU 10 MARS 2016

portant nomination des Doyens, Directeurs, Vice-doyens et Directeurs-adjoints dans les établissements de formation et de recherche de l'Université de Porto-Novo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux (2) universités nationales en République du Bénin et le décret n° 2011-742 du 15 novembre 2011 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n°2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des universités nationales du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2015-211 du 17 avril 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Université de Porto-Novo ;
- Vu** le décret n°2015-343 du 17 juin 2015 portant nomination du Recteur de l'Université de Porto-Novo ;
- Vu** l'arrêté n° 2015-1004/MESRS/DC/SGM/DRFM/DRH/R-UAC/R-UP/R-UL/R-UPN/R-USATN/SA du 1^{er} décembre 2015 portant réglementation de l'élection des Doyens, Directeurs, Vice-doyens et Directeurs-adjoints des

établissements de formation et de recherche des universités nationales en République du Bénin ;

- Vu** l'arrêté n°2015-1152/MESRS/DC/SGM/DRFM/SA du 17 décembre 2015 portant modification de la période des élections des Doyens, Directeurs, Vice-doyens et Directeurs adjoints des établissements de formation et de recherche des Universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** la décision n° 13/CSED-VDA/S du 22 janvier 2016 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Doyens, Directeurs, Vice-doyens et Directeurs-adjoints des établissements de formation et de recherche de l'Université de Porto-Novo par la commission universitaire de supervision de l'élection ;
- Sur** propositions du Vice-Premier Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés dans les Etablissements de Formation et de Recherche (EFR) de l'Université de Porto-Novo :

- *Faculté des Lettres Arts et Sciences humaines d'Adjarra (FLASH-Adjarra)*

Doyen : **TCHIBOZO Eric Alain** ;

Vice-doyen : **SAHGUI Joseph** ;

- *Institut National de la jeunesse, de l'Education physique et du Sport (INJEPS)*

Directeur : **ATTIKLEME Kossivi** ;

Directeur-adjoint: **MESSAN Folly** ;

- *Institut de Mathématiques et des Sciences physiques (IMSP) de Dangbo*

Directeur : **TODJIHOUNDE Léonard** ;

Directeur-adjoint: **OGOUYANDJOU Koladé Simplicie Ephrem Carlos** ;

- *Ecole normale supérieure (ENS)*

Directeur : **GONZALLO Germain** ;

Directeur adjoint : **YEKINI Ibrahim.**

Article 2 : Le Vice-Premier Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



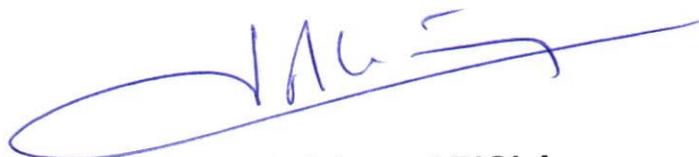
Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 PM/DEEPPPBG : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 AUTRES MINISTERES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.